

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/10/2017

Présents

C. MOREAU – J. PELICOT – E. POUDELET – A. MEULOT – R. CHESNEAU – F. ROBBE – N. GUESNAULT
— C. GOULESQUE – C. PAIN – J. AUBUSSON – G. PANTIN - L. RUELLE - S. ROUMEAS - L. TRAVERS

Absents excusés

A. FLORENCE pouvoir à C. MOREAU

Secrétaire

F. ROBBE

Approbation du conseil précédent

I. FINANCES

DM

Le conseil municipal vote à l'unanimité les décisions modificatives suivante:

BUDGET PRINCIPAL 2017 DECISION MODIFICATIVE N°2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
chapitre 22 : Dépenses Imprévues	-751,5
article 6557 contributions au titre de la politique de l'habitat	751,5
TOTAL	0

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
chapitre 21 : Immobilisations corporelles	
article 21538 : autres réseaux opération 182 : enfouissement rue de la poste	-3500
chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	
article 2051 : concessions et droits similaires opération 175 : Licence Logiciels	3500
TOTAL	0

Contribution au fonds de solidarité pour le logement

Le conseil municipal vote à l'unanimité le versement de la contribution 2017 au Fonds de Solidarité pour le Logement d'un montant de 751.50 € soit 0.45 € par habitant sur une base de 1670 habitants. Cette dépense sera inscrite à l'article 6557 du budget principal 2017.

Cyclone IRMA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris connaissance au cours d'une réunion communautaire que l'Association des Maires de France avait créé un fonds de soutien spécifique afin d'aider à la reconstruction des équipements essentiels publics suite au passage de l'ouragan IRMA. Monsieur le Maire propose un soutien de 500 € versé sur le compte "association des Maires, aides aux sinistrés IDN".

Le conseil vote à l'unanimité.

II. PERSONNEL

Suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Lors du conseil municipal du 26 avril 2017, un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe a été créé, il convient donc de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe s'y rapportant. Le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux est modifié en ce sens. Le conseil vote à l'unanimité.

Modification du temps de travail d'un emploi à temps complet.

Du fait de la suppression des TAP dans son emploi du temps, un agent a demandé une modification de son temps de travail ne voulant pas compléter, comme la mairie le lui proposait, par du ménage ou du temps d'animation à l'ALSH. Une simulation lui a donc été proposée pour passer de 35h à 33h. L'agent a accepté cette proposition et a fait sa demande par écrit.

Le conseil vote à l'unanimité la modification du temps de travail n'excédant pas 10% du temps de travail initial.

Demande de remise gracieuse.

Il est porté à la connaissance du conseil une demande de remise gracieuse concernant un trop perçu de salaire depuis novembre 2015 jusqu'au 26 septembre 2017. Cet agent aurait dû être rémunéré à demi- traitement. Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver la remise gracieuse totale de la dette s'élevant à 2613.55€ en raison de la situation financière critique de l'agent mais aussi suite à l'erreur commise par les services administratifs de la Mairie. Néanmoins, le cas de cet agent va être soumis de nouveau au comité médical du centre de gestion permettant peut-être une éventuelle indemnisation.

Le conseil vote à l'unanimité.

III. URBANISME

DPU

Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente :

- D'une grange + un petit terrain, rue de la sérinière
- D'une maison sise 6, impasse des Chênes
- D'un terrain, route des bonshommes

Autorisation de lancement de la procédure de la modification n°3 du PLU

Monsieur le Maire expose qu'à ce jour, la commune ne dispose plus de zone 1AUB pour la construction de logements et que d'ici fin 2017, si rien n'est déclenché, la caducité des zones 2AUB sans maîtrise foncière s'appliquera et qu'avant de « grenéliser » notre PLU ou d'entrer dans le PLUI, il convient de lancer une procédure de modification.

Monsieur le Maire relate la visite chez un cabinet d'urbanisme et explique qu'une demande doit être lancée mais correspondre à une zone qui respecte les critères de notre PLU (15 logements par an). Le choix s'est donc porté sur la continuité du Clos des Bonshommes.

Monsieur le Maire ajoute que cette modification du PLU portera également sur la mise à jour de certains emplacements réservés.

Après débat, le conseil vote à l'unanimité.

Autorisation du lancement de la procédure de la déclaration de projet pour l'implantation d'une centrale solaire au sol emportant la mise en compatibilité du PLU

Suite à la délibération du 23 Mai 2017, nous devons maintenant voter le lancement de la procédure. Monsieur le Maire explique que le projet porte sur les 3 zones initiales, que vraisemblablement, la société KRONOSOLAR aurait obtenu un avis favorable de la chambre d'agriculture. Le calendrier des démarches de la société sera envoyé à chaque conseiller. Des remarques sont faites au sujet de la 3^{ème} zone qui devait normalement ne plus faire partie du projet. Une réunion publique sera organisée par la Société que Monsieur le maire rencontrera en Novembre.

Monsieur le maire demande l'autorisation de lancer la procédure et de signer tout document s'y rapportant.

Monsieur Laurent TRAVERS précise qu'il s'oppose à ce projet pour 2 raisons, la première en raison de la consommation de terres agricoles, la deuxième car il n'a pas pu obtenir de précision sur l'origine des fonds de la société.

Le conseil vote par : 2 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

IV.INTERCOMMUNALITE

Modification des statuts de la communauté de communes Gâtine Choisille Pays de Racan à compter du 1^{er} Janvier 2018

Monsieur TRYSTRAM, président de la communauté de communes, a reçu un courrier de la préfecture lui annonçant qu'une compétence lui manquait pour continuer à bénéficier des dotations à hauteur de 204 000€ par an, cette somme pouvant atteindre les 600 000€.

Une réunion de l'ensemble des conseillers des communes a eu lieu le 18 octobre 2017 à la salle des quatre vents pour expliquer le PLUi. Lors de cette séance, le conseil communautaire a entériné, après débat, à l'unanimité, la modification des statuts pour le 1^{er} janvier 2018 comprenant notamment la compétence PLU.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil municipal d'approuver les modifications statutaires de la communauté de communes Gâtine Choisilles Pays de Racan.

Le conseil vote par 13 voix pour et 2 voix contre.

V. AFFAIRES GENERALES

Parc B. DESCHAMPS : choix de l'option

Lors du conseil municipal du 23 août 2017, l'aménagement du parc Barillet-Deschamps dans sa globalité a été voté, et le choix de l'entreprise pour le projet d'aménagement du parc Barillet Deschamps s'est porté sur l'entreprise Les Artisans Paysagistes pour un montant de 126417.08€ HT toutes options. Aujourd'hui il convient de choisir les options:

- option 1 : 6487.58€ HT comprenant la réalisation de bacs en plessis, fourniture de rosiers, palissage
- paillage
- option 2 : 3115.50€ HT comprenant la fourniture et la pose de potelets bois
- option 3 : 1814€ HT comprenant la fourniture et la mise en place de supports pour panneaux pédagogiques.

Les membres de la commission culture patrimoine lors de leur séance du lundi 16 octobre ont retenu

l'option n°2.

Le conseil est invité à valider ce choix qui porte le projet complet à 118 115.50€ HT.

Le conseil vote à l'unanimité.

Demande d'adhésion à Tours Métropole Val de Loire

Monsieur le Maire explique que notre deuxième demande avait été refusée parce qu'une nouvelle adhésion engendrait le vote d'un nouveau conseil au sein de la métropole.

Profitant d'une nouvelle élection au sein de la commune de la Membrolle sur choisille, Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation à nouveau de postuler pour l'entrée de la commune dans la Métropole.

Le conseil vote par 13 voix pour et 2 abstentions.

VI.DIVERS

A.MEULOT informe le conseil municipal que :

Karine et Pascal DEBAIN ont adressé leur remerciement pour le geste de la commune lors de leur mariage.

La cérémonie du 11 Novembre débutera à 10h30 en Mairie

Les vœux de la commune auront lieu le 13 janvier 2018 à 10h30 au restaurant scolaire

Les vœux du personnel auront lieu le 14 décembre 2017 à 18h30 en mairie

Le congrès des maires d'Indre-et-Loire aura lieu le 30 novembre 2017 à Tours

C.MOREAU

S'exprime au sujet du Téléthon et explique que ce serait bien d'organiser un Fil rouge des élus et rappelle que la prochaine réunion aura lieu le 22/11/2017.

R.CHESNEAU

Au sujet du SIAEP :Informe que Forage à Charentilly dont le débit est de 15m³/h est insuffisant, un nouveau matériel sera testé pour affiner les données du débit.

C.PAIN

Fixe une réunion patrimoine et sports loisirs conjuguées le 30/10/2017 à 20h 30.

J. PELICOT

Informe que le projet de loi de finances 2018 prévoit que l'Etat prélève 350 millions d'euro par an sur les redevances versées par les concitoyens sur la facture d'eau afin de financer l'Agence Française de Biodiversité, les Parcs naturels Nationaux et l'Office Nationale de la Chasse et Faune Sauvage. Il faut donc s'attendre à des subventions en diminution des Agences de l'eau pour les communes.

E.POUDELET

Informe qu'à partir du 01/11/2017 il sera responsable des cérémonies de sépulture pour les communes de Saint-Antoine-du-Rocher, Cerelles et Beaumont la Ronce.

N.GUESNAULT

Demande si son suppléant a pu participer à la réunion du SIEIL le 17/10/2017. La réponse est négative.

C.GOULESQUE

Rappelle la venue du LUDOBUS le 18/11/2017. Une question sera posée à Aline pour savoir pourquoi l'âge limite a été fixé à 4 ans alors qu'auparavant il n'y en avait pas.

Fin de conseil à 23H15

Prochain conseil le 29/11/2017 à 20h30